

Et si votre taxe d'apprentissage servait vraiment ?

Votre taxe peut changer la vie d'un jeune

L'Outil en Main est une association reconnue d'intérêt général qui a pour but l'initiation des jeunes aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains. Chaque semaine, ce sont **7 300 bénévoles**, anciens chefs d'entreprises et artisans, qui oeuvrent auprès de **4 700 jeunes** sur **73 départements**.

L'Outil en Main est Lauréate du Prix Liliane Bettencourt pour l'Intelligence de la Main®. Depuis sa création il y a **32 ans**, elle a initié plus de **45 000 jeunes**. A travers ses activités, notre association revalorise les métiers manuels, suscite la vocation chez les jeunes et développe leur culture matérielle.

Aujourd'hui...

Des jeunes manquent de repères
Des métiers manuels disparaissent
Des savoir-faire ne se transmettent plus

Et pourtant, les vocations sont là.

À L'Outil en Main :

Des jeunes découvrent
Des artisans transmettent
Des gestes prennent vie

Ici, on apprend en faisant.

Grâce à vous :

Des jeunes reprennent confiance
Des passions naissent
Des métiers trouvent leur relègue

Comprendre la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage représente **0,68 %** de la masse salariale brute de votre entreprise. Elle se divise en 2 parts :

- **87 %** : automatiquement versés pour financer l'apprentissage
- **13 %** : le solde que vous pouvez librement attribuer à l'établissement de votre choix

Comment faire ?

1. Connectez-vous
2. Rendez-vous sur la plateforme **SOLTéA**, via votre espace **Net-Entreprises**
3. Recherchez notre structure : entrez notre nom : **L'Union des associations L'Outil en Main** ou notre numéro SIRET : **430 198 671 00066**
4. Choisissez le montant
5. Affectez tout ou partie de votre solde de taxe d'apprentissage (**13 %**)
6. Validez votre attribution

Calendrier

1ère période de fléchage

- Ouverture : 26 mai
- Clôture : 21 août

2ème période de fléchage

- Ouverture : 3 septembre
- Clôture : 31 octobre

**Ne laissez pas ce choix au hasard.
Donnez du sens à votre taxe !**

Pour toute question, contactez-nous !

Par mail : contact@loutilenmain.fr ou par téléphone : 06 83 61 21 27

www.loutilenmain.fr